



SUBVENTIONS EXERCICE 2021 - MAIRIE DE LA GARDE

Les dossiers de demande de subvention (cerfa N°12156*05) pourront être retirés auprès de la Maison des Associations ou téléchargés sur le site de la ville de la Garde :

www.ville-lagarde.fr / rubrique *Mes loisirs / Maison des associations / demandes de subventions*

Attention ! Pour les associations sportives : se renseigner auprès de la Maison des Sports.

Ce dossier doit être entièrement rempli et retourné avant le 31/10/20, accompagné impérativement des pièces complémentaires ci-dessous :

Pour une 1^{ère} demande :

- la lettre du Président précisant le montant souhaité (montant *identique* à celui précisé dans le dossier)
- le dernier bilan financier **détaillé** et approuvé par l'Assemblée Générale et **signé** par les membres du bureau,
- pour les associations possédant un livret d'épargne : le dernier relevé bancaire à la date de clôture du bilan financier joint au présent dossier,
- la composition du Conseil d'Administration **signée** par les membres du bureau,
- le dernier rapport d'activités **approuvé** par l'Assemblée Générale et **signé** par les membres du bureau,
- le Procès Verbal de la dernière Assemblée Générale **signé** par les membres du bureau,
- 1 RIB **au nom de l'association**,
- si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association : le **pouvoir** donné par ce dernier au signataire (*décidé par l'assemblée générale ou l'organe délibérant*),
- les statuts de l'association,
- la copie de la publication de l'association au Journal Officiel,

Pour un renouvellement :

- la lettre du Président précisant le montant souhaité (montant *identique* à celui précisé dans le dossier)
- le dernier bilan financier **détaillé** et approuvé par l'Assemblée Générale et **signé** par les membres du bureau,
- pour les associations possédant un livret d'épargne : le dernier relevé bancaire à la date de clôture du bilan financier joint au présent dossier,
- la composition du Conseil d'Administration **signée** par les membres du bureau,
- le dernier rapport d'activités **approuvé** par l'Assemblée Générale et **signé** par les membres du bureau,
- le Procès Verbal de la dernière Assemblée Générale **signé** par les membres du bureau,
- 1 RIB **au nom de l'association**,
- si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association : le **pouvoir** donné par ce dernier au signataire (*décidé par l'assemblée générale ou l'organe délibérant*),
- les statuts de l'association (*si modification*),
- la copie de la publication de l'association au Journal Officiel (*si modification*),
- le **compte rendu financier de la subvention 2020** (pièce annexe n° 15059*02)

IMPORTANT : Il est à noter que les subventions sont attribuées en fonction des actions ou projets prévus. En cas de projets multiples, remplir les 3 pages par projet (rubrique 6 à photocopier).

- ✓ Distribution des dossiers : à la Maison des associations* à partir du 15/09/20
- ✓ Remise des dossiers **COMPLETS** : en mains propres, au Secrétariat de la Maison des Associations, du 15 septembre au 31 octobre 2020

* 95 rue Marc Delage, 83130 LA GARDE
04.98.01.15.71 - secretariat_associations@ville-lagarde.fr
du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 / le samedi de 9h à 12h